

AUGMENTATIONS DE SALAIRES : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le 16 octobre 2023, le gouvernement réunissait en grande pompe une conférence sociale. On allait voir ce qu'on allait voir !

Deux mois plus tard, force est de constater que les différentes annonces peinent à sortir des cartons. Quant à la mise en conformité des branches, les lettres de remontrance n'ont pas impressionné un patronat jalousement attaché à ses bénéfices et ses dividendes... Dans certaines, les organisations patronales ont carrément boycotté la convocation au ministère du Travail. Ainsi, 34 branches de plus de 5000 salarié·es ont toujours un ou plusieurs échelons en dessous du SMIC.

Celles-ci seront encore plus nombreuses au 1^{er} janvier puisque selon les chiffres annoncés le 15 décembre par l'INSEE, le SMIC sera revalorisé d'environ 1,1 % mettant aussitôt de nombreuses branches en situation de non-conformité. Il faut dire que certaines ont établi leur premier niveau 1 euro au-dessus du SMIC !

Le ministère du Travail semble plus actif pour retoquer les accords qui mettent en place une augmentation automatique des salaires indexée sur le SMIC en les déclarant illégaux ou pour repousser de deux ans le versement des allocations chômage des seniors que pour agir en faveur des salaires !

Pour Solidaires, il est évident que ce n'est pas une convocation dans le bureau du ministre ou la menace d'un blâme qui feront fléchir le patronat. Il faudra arracher les augmentations qui sont un dû des salarié·es. Dans de nombreux secteurs, des mouvements se préparent.

Solidaires revendique :

- **un SMIC à 1 700 euros net**
- **des augmentations de salaires, pensions, minima sociaux de 400 euros**
- **un écart de salaires de 1 à 5 (entre les plus bas et plus hauts salaires dans les entreprises, administrations)**
- **l'indexation des salaires sur l'inflation**

